

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Un référendum, pourquoi?	3
Mobilisez-vous!	3
L'enjeu du référendum	5
Vérifications de vos coordonnées	6
Destruction des dossiers médicaux	7
Ou'on se le dise	7
Siné Qua Non	8-9
Nouvelles de Suisse	10
Anglo Swiss Medical Society	11
Coup de scalpel	13
Candidatures	13-16
Mutations	16-17
Changements d'adresses	17
Ouvertures de cabinets	17
Petites annonces	18
A vos agendas!	19-20

Assemblée générale

L'Assemblée générale statutaire d'automne se tiendra le **lundi 21 novembre 2011, dès 19 h 00.**

La convocation vous parviendra en temps utile.

Réservez cette date et venez nombreux!



Le secret médical survivra

«Berne a fait disparaître le secret médical par une simple circulaire» titrait *24 heures* à propos du document adressé par l'OFSP aux assureurs LAMal à la fin d'août. Le Conseil fédéral, interpellé par le Parlement, ne voit pas le problème. Il ne s'agit que d'un rappel de l'administration concernant les dispositions légales et les mesures de protection des données qui entreront en vigueur en 2012. Les assureurs sont d'ailleurs soumis au secret. On peut donc tout leur dire... L'ignorance des fondements du secret est profonde.

A première vue, on est tenté de penser que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais la FMH n'a pas exprimé le même avis. A l'époque du vol des données bancaires et de WikiLeaks, comment être rassuré en lisant que le traitement des données sensibles des assureurs peut être confié à des tiers et à l'étranger? Il est certes prévu que l'assureur désigne un conseiller indépendant à la protection des données qui agit comme organe de surveillance. Très bien. Le service du médecin-conseil doit aussi disposer d'un réseau de téléphone et de télécopieur indépendant, d'un système informatique physiquement séparé. Evidemment. Le médecin-conseil doit avoir la compétence de recruter lui-même son personnel et de veiller à une organisation qui n'entraîne pas de conflit d'intérêt. Faut-il applaudir?

On sourit à la lecture de cette énumération. Comment croire que cela fonctionne vraiment? Pour nous, le médecin-conseil n'est souvent plus qu'une ombre anonyme et inaccessible. On peut le prier ou l'invectiver par écrit, mais rarement lui parler. On en arrive à se demander s'il existe vraiment. A-t-il encore une activité clinique, suit-il une formation continue? Hélas, il ne pratique habituellement pas dans notre canton et son contrat n'est par conséquent pas soumis à l'approbation de notre société cantonale de médecine.

L'étonnant, c'est que ces dérapages ne sont justifiés que par l'économocité comme si les soins ne s'articulaient qu'autour des coûts. Leur qualité et leur disponibilité semblent aller de soi et échapper à la pression économique. Mais le jour proche où les contrôles de qualité exploseront, ils grignoteront le temps restant pour soigner. Pour la suite, pas besoin de vous faire un dessin... Et puis, l'idée que la maîtrise de données détaillées permet le contrôle des soins semble être une évidence pour nos autorités. Il est vrai que le planificateur assis devant l'écran de son ordinateur – comme le plumitif qui écrit ce papier – n'a pas d'autre terrain de jeu que les jardins de chiffres. Mais les statistiques ne font que se soigner elles-mêmes.

Il y a plus inquiétant: la raison économique est devenue raison d'Etat. La vé-

Ä K

ÄRZTEKASSE

C M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins,
un partenaire de qualité pour un avenir assuré.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

La justification des factures justifie l'accès à toute information jugée nécessaire. Sans exception. L'assureur-maladie est bientôt investi des pouvoirs les plus étendus sur le citoyen dès que le pauvre homme est malade et prétend au remboursement des soins reçus. Notre société admet donc que le bien-portant et le malade – une sorte de citoyen déchu – n'ont pas les mêmes droits. C'est d'autant plus regrettable que les informations nécessaires pour vérifier les factures posent rarement problème. L'assureur doit savoir quel traitement a été appliqué, personne ne le conteste plus. S'il pressent que le traitement n'est pas approprié, la situation dépasse alors rapidement la compétence du médecin-conseil et c'est un avis spécialisé qui doit être obtenu en examinant au besoin le patient.

Notez que le même vent souffle sur nos hôpitaux. Le dossier médical est épluché par les codeurs DRG qui ne sont pas vraiment les auxiliaires du médecin, mais ceux de l'hôpital, lequel hôpital pense très logiquement que les médecins sont ses auxiliaires. Curieux renversement. J'ai récemment demandé que la charte de l'audit interne des HUG exclue l'accès des auditeurs au dossier médical. Impossible, m'a-t-on répondu, c'est imposé par l'autorité politique. En somme, tout doit être audité y compris le travail des médecins. C'est qu'il y a eu des abus criants... comme aussi des audits à un million pour découvrir dix mille francs mal comptabilisés.

Hippocrate reste d'actualité et la déontologie peut parfois nous imposer des actes de désobéissance civile. «Je respecterai les secrets qui me seront confiés, même après la mort du patient¹». Cet engagement reste le fondement de la relation médecin-malade. Si le dossier médical n'est plus protégé vis-à-vis des tiers, il faut oser en tirer les conséquences. Le patient doit savoir ce qui y sera consigné et qui pourra en prendre connaissance. Il doit pouvoir dire au médecin ce qu'il accepte de voir apparaître dans son dossier. Il doit aussi être informé des conséquences de son refus éventuel. C'est ainsi que le dossier médical que nous connaissons pourrait devenir un dossier des soins principalement destiné à la facturation.

Comme la LIPAD² a entraîné la disparition des considérations personnelles ou sensibles de nombreux procès-verbaux, le dossier médical pourrait, lui aussi, se voir vidé d'une partie de sa substance pour ne plus contenir que les diagnostics que le patient accepte de communiquer à l'assureur et les traitements effectués. A ce prix, le secret médical sera sauf.

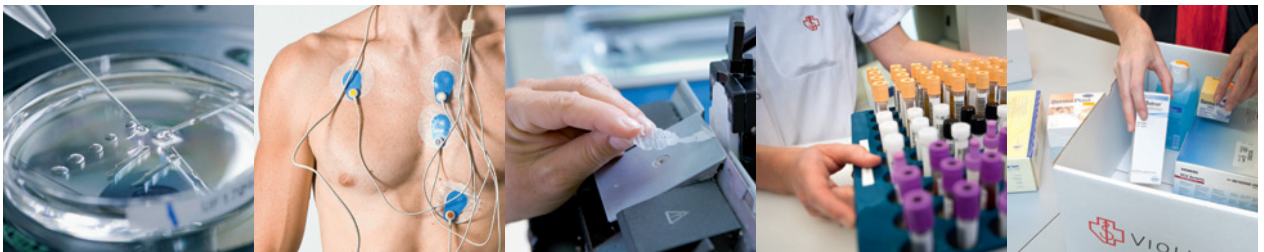
Pierre-Alain Schneider

¹ Déclaration de Genève, Association médicale mondiale

² Loi genevoise sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles



Unique en médecine de laboratoire



Assisted Reproductive Technologies (ART)

Cardiologie

Pathologie

Diagnostic clinique de laboratoire

Dispositifs médicaux

Depuis 1953, il est de notre devoir de renforcer votre succès et votre assurance dans les domaines de la prévention, du diagnostic et de la thérapie. L'entreprise familiale Viollier est reconnue pour sa fiabilité, ses innovations constantes et son partenariat étroit et durable. Un esprit de pionnier et une passion pour la prestation de service en médecine de laboratoire doivent vous convaincre de devenir des ambassadeurs Viollier enthousiastes.

Vous aussi, laissez-vous séduire !

Viollier Genève SA | Rue Viollier 4 | 1207 Genève | T +41 (0)22 849 85 85 | F +41 (0)22 849 85 86
contact@viollier.ch | www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

Un référendum, pourquoi?

L'avis des médecins est sans appel: 74% des membres de l'AMG soutiennent le référendum (sondage d'août 2010) et 66% des membres de la FMH viennent de faire de même en votation générale.

Que ce soit clair: le *Managed Care* a une place dans le système de soins et nous le soutenons, mais pas ainsi. Il doit être en concurrence équitable avec les autres modèles de soins et non être généralisé par une pression économique disproportionnée.

Nous ne voulons pas de monoculture, mais une diversité qui permette au meilleur de s'épanouir. Des primes en fonction de la diminution réelle des coûts, et non des incitatifs promotionnels pour un produit qui n'a pas fait ses preuves à large échelle.

Pas de contrat-piège dont on ne peut sortir avant trois ans lorsqu'on découvre en tombant malade les limitations du système. Pas de coresponsabilité budgétaire qui incite à sélectionner les assurés ou à réduire les prestations. Pas de pénalité pour des assurés qui ne pourront pas adhérer à un réseau parce qu'il n'y en a pas dans leur canton ou parce que leur assureur ne propose pas de contrat de ce type.

PA Schneider
Président

Et maintenant, mobilisez-vous: signez et faites signer le référendum!

Faites bon usage de la feuille de référendum encartée dans le présent numéro!

Si vous ne l'avez pas encore reçue, vous pouvez très bien:

- avant de la signer, la photocopier en nombre suffisant;
- l'imprimer à partir du site Internet dédié: www.referendum-managedcare.ch
- la commander au Comité référendaire à l'adresse indiquée ci-dessous.

Et n'oubliez pas: **sur une même feuille ne peuvent signer que des citoyens habitant la même commune.**

Le temps est compté: l'expiration du délai référendaire est le 19 janvier 2012 pour déposer les 50 000 signatures requises qui doivent être préalablement validées par les communes. Comme 10% environ des signatures sont invalidées, c'est au moins 60 000 signatures qu'il faut recueillir.

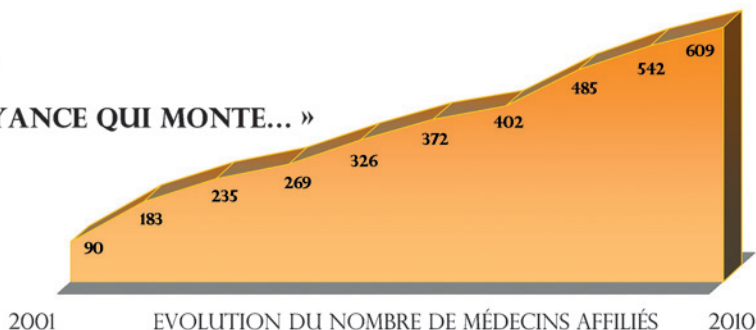
Il faut donc commencer SANS ATTENDRE à faire signer le référendum et renvoyer les signatures à l'adresse indiquée: Comité référendaire «Libre choix du médecin pour tous!» c/o Medical Imaging Luzern SA, Theaterstrasse 7, 6003 Luzern. **Renvoyez régulièrement et au moins une fois par semaine** (et au plus tard le 15 décembre) les feuilles remplies pour permettre au Comité référendaire de faire le point et d'organiser la vérification des signatures par chaque commune.

Par ailleurs, n'oubliez pas non plus notre initiative fédérale «**Pour la transparence de l'assurance-maladie**»! Le temps est aussi compté et il nous faut encore 90 000 signatures d'ici le 28 mars 2012!

Faites crisser les stylos!

Paul-Olivier Vallotton

« LA CAISSE DE PRÉVOYANCE QUI MONTE... »



FONDATION DE PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DE AROMED
CASE POSTALE 1166 - 1260 NYON 1

TÉL : 022/365.66.67
WWW.AROMED.CH

1005581

**Docteur, avez-vous pensé à votre assurance
responsabilité civile professionnelle ?**



FISCA finance sa
Case postale 1153
CH – 1260 Nyon 1

FINMA N° 24136

Tél. 058 911 08000
www.fiscafinance.ch
info@fiscafinance.ch

1005889



ID Imagerie & Développement

Qualité • Disponibilité • Service

www.imagerive.ch

- Cone-beam CT et radiologie dentaire
- CT volumique multibarrettes (scanner)
- Dépistage
- Echographie / Doppler
- Imagerie interventionnelle
- IRM (résonance magnétique) 1,5 T
- Mammographie numérique
- Minéralométrie / Ostéodensitométrie
- Radiologie numérique
- Scintigraphie osseuse (médecine nucléaire)



Prise de rendez-vous : **022 818 58 58**

Dr G. Adler • Dr F. Baruchel • Dr Ph. Braudé • Dr F. Couson
Dr N. Dfouni • Dr G. de Geer • Dr J.-F. Guillet • Dr M. Martins-Favre
Dr B. Ody • Dr J.-Ch. Piguet • Dr S. Sintzoff • Dr S. Vukanovic

L'enjeu du référendum: le libre-choix de son médecin!

Le résultat de la votation générale des membres de la FMH est connu. Le OUI l'a largement emporté. C'est là un signe fort de la base. L'AMG s'est clairement positionnée et a été l'une des associations à l'origine de cette votation. La volonté de soutenir un référendum contre la révision de la LAMal sur les soins intégrés telle que décidée par le Parlement est manifeste. Ce n'est pas un référendum pour ou contre le *Managed Care*.

OUI au référendum

= LAISSEZ A VOS PATIENTS LE LIBRE-CHOIX DE LEURS MEDECINS!

89% des Genevois ont voté le 1^{er} juin 2008 pour «le libre-choix de leur médecin»

Pourquoi il est crucial de signer et faire signer de suite et largement le référendum:

La Loi «*Managed Care* 04.062» entraîne:

La perte du libre-choix de son médecin:

les assurés sont forcés de payer nettement plus pour garder leurs médecins;
c'est une pénalité financière due à la quote-part augmentée et à la franchise doublée;
c'est une généralisation imposée du *Managed Care*.

La fin de notre indépendance et de nos libertés diagnostiques et thérapeutiques:

en raison de l'obligation de la coresponsabilité budgétaire inadmissible pour tous les réseaux.
A quand la fin de l'obligation de contracter pour les médecins hors réseaux?!

Le rationnement inévitable des soins et la baisse certaine de la qualité:

en sont aussi les conséquences directes.

La perte imposée du secret médical pour les assurés:

la loi dit: «l'échange de données sur les patients sera décidé par contrat».

**OUI au référendum contre le *Managed Care* forcé
et à sa généralisation!**

**= POUR QUE NOS PATIENTS GARDENT
LE LIBRE-CHOIX DE LEURS MEDECINS!**

Vérification de vos coordonnées

Pendant cet été, le secrétariat a fourni un effort conséquent pour vérifier les titres, formations approfondies et attestations de formation complémentaire de chaque membre. Celles-ci sont maintenant répertoriées séparément dans votre fiche détaillée sur le site www.amge.ch.

SCHNEIDER Pierre-Alain
Avenue J.-D.-Maillard 3, 1217 Meyrin
022 719 62 22



[Voir sur la carte](#)  [Voir la fiche détaillée](#) 

D'autre part, figurent également sur votre fiche détaillée les rubriques dans lesquelles vous serez répertorié dans le prochain *Annuaire genevois de professionnels de la santé*.

Rubrique(s) dans l'Annuaire genevois de professionnels de la santé 2012

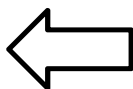
Radiologie

Il est donc important de vérifier que vos coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, NP et lieu ainsi que téléphone prof.) sont correctes et de nous communiquer par courriel (rs@amge.ch) ou courrier (AMG, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève) toutes les modifications à y apporter.

D'autre part, vous pouvez modifier les rubriques dans lesquelles vous voulez apparaître :

- soit en utilisant l'outil de modification en ligne (vous devez être identifié pour y avoir accès).

Psychiatrie et psychothérapie **X**
[Ajouter une nouvelle rubrique](#)



Pour éliminer la rubrique

- soit en nous les signalant par courriel ou courrier.

Attention, vous ne pouvez figurer dans une rubrique que si vous possédez le titre, la formation approfondie ou l'attestation de formation complémentaire correspondante. La première inscription est gratuite, les suivantes vous seront facturées 25 CHF chacune.

En revanche, si vous n'avez pas d'activités cliniques ou aviez émis le désir de ne pas figurer dans l'Annuaire de professionnels de la santé, votre fiche détaillée ne contient pas la *Rubrique(s) dans l'Annuaire genevois des professionnels de la santé 2012*. Sur demande, le secrétariat peut vous ajouter cette rubrique dans votre fiche détaillée.

Le secrétariat

Destruction des dossiers médicaux

Quand ?

La Loi sur la santé K 1 03 indique dans l'article 57 *Conservation du dossier*

- 1 *Les éléments du dossier doivent être conservés aussi longtemps qu'ils présentent un intérêt pour la santé du patient, mais au moins pendant dix ans dès la dernière consultation.*
- 2 *Si aucun intérêt prépondérant pour la santé du patient ou pour la santé publique ne s'y oppose, le dossier est détruit après vingt ans au plus tard. Sont réservées les dispositions de la loi sur les archives publiques, du 1er décembre 2000 imposant un délai de conservation plus long.*
- 3 *Le patient peut consentir à une prolongation de la durée de conservation de son dossier à des fins de recherche.*

Faut-il les conserver plus longtemps encore ?

Pour mémoire, voici ce qu'écrivait à ce sujet M^e Pierre Martin-Achard dans le *Bulletin de la Société médicale de Beaulieu* et qui avait été repris dans la *Lettre de l'AMG* de juillet 2006 :

«Comme les prescriptions pénales peuvent être supérieures à dix ans et comme dans le domaine de la responsabilité disciplinaire il n'existe pas systématiquement de délai de prescription, une conservation des dossiers au-delà de dix ans s'impose non pas peut-être de manière systématique mais dans certains cas : d'abord dans les situations dans lesquelles une action judiciaire a été introduite dans le délai de dix ans et ensuite dans les cas dans lesquels le praticien a eu certains doutes, certaines interrogations ou dans les cas dans lesquels le patient, ses proches ou des autorités sont intervenus sans nécessairement ouvrir une action judiciaire. Un tri attentif s'imposera donc lors de la destruction des dossiers médicaux.»

Comment ?

Après avoir pris rendez-vous (tél. 022 727 42 22), vous pouvez déposer les dossiers à détruire à l'**Usine des Cheneviers**, route de Verbois 40, 1288 Aire-la-Ville. Coût : 41,7 ct le kg.

Katana, Mme Catherine Gillon (tél. 079 488 74 64) et M. William Marolleau (tél. 079 848 50 67) offrent un service de destruction au pied de votre cabinet. Vous pouvez assister au broyage de vos documents confidentiels directement dans le camion venant les retirer.

Datarec, (tél. 022 341 50 77) propose l'enlèvement des documents à votre cabinet et assure que le matériel confidentiel transporté dans des conteneurs fermés à clé et plombés arrive dans le sas de sécurité de Datarec, surveillé et filmé en permanence par des caméras vidéo, où il est chargé sur des convoyeurs à bande protégés de tout accès.

Remondis, (tél. 022 970 10 00) est spécialisé dans la destruction écologique des radiographies. Si celles-ci sont mises à disposition en vrac (sans emballage, enveloppe, etc.), l'enlèvement et la destruction sont gratuites, sinon ils sont facturés 70 centimes par kg pour la manutention.

D'autre part, nous vous rappelons que les dossiers médicaux des confrères ayant cessé leurs activités sont entreposés à la Direction générale de la santé et non à l'AMG. Les patients peuvent obtenir leur dossier en appelant la DGS au 022 546 50 14 (le matin).

Le secrétariat

Qu'on se le dise !

Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé rappelle aux membres des professions de la santé que les dispositions légales en vigueur leur font une obligation d'annoncer au médecin cantonal leurs changements d'adresse, d'état civil, ainsi que toute autre modification de leur statut professionnel susceptible d'influer sur l'inscription au registre de leur profession (K 3 02.01 art 11).

Publié dans la *FAO* du 30 septembre 2011

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

Croque craque.....
Henri Dès

La notion d'accident et les lésions dentaires

De façon générale, les soins dentaires peuvent, selon l'origine de l'atteinte au système de la mastication, être pris en charge par l'assurance-maladie (Sine Qua Non No 29/juin 2011), l'assurance-accidents ou l'assurance-invalidité, voire par une assurance complémentaire privée ou ... par personne si les conditions requises par chacune de ces assurances ne sont pas remplies.

En matière d'accidents dentaires, deux régimes entrent en ligne de compte : l'assurance-accidents (LAA) et l'assurance-maladie (LAMal). C'est le statut de non-actif, de travailleur salarié ou d'indépendant qui détermine le régime d'assurance compétent. Mais encore faut-il que l'on puisse conclure à l'existence d'un accident au sens juridique du terme qui ne coïncide pas forcément à celui du sens commun.

Bases juridiques

1. Assurés soumis à l'assurance-accidents (LAA)

L'assurance-accidents assure les travailleurs salariés pour les accidents professionnels et non professionnels, à condition que leur temps de travail atteigne au moins 8 heures par semaine auprès du même employeur (1). Pour les travailleurs à temps partiel dont la durée hebdomadaire de travail n'atteint pas ce minimum, l'assurance-accidents est limitée aux accidents professionnels et dits « de trajet » et c'est l'assurance-maladie qui intervient pour les accidents non professionnels (2).

2. Assurés soumis à l'assurance-maladie (LAMal)

L'assurance-maladie assure tous ceux qui échappent à la protection de l'assurance-accidents, c'est-à-dire les enfants, les non-actifs, les indépendants (à moins qu'ils ne se soient assurés de façon facultative à la LAA) et, pour les accidents non professionnels, les travailleurs salariés qui travaillent moins de 8 heures par semaine auprès du même employeur (3).

3. La notion d'accident

A teneur de l'art. 4 de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), est réputé accident « **toute atteinte dommageable, soudaine et involontaire, portée au corps humain par une cause extérieure extraordinaire qui compromet la santé physique ou mentale ou qui entraîne la mort** ». **A cela s'ajoute l'exigence d'un lien de causalité naturelle et d'un lien de causalité adéquate.**

Etablir l'existence **d'une cause extérieure extraordinaire** est particulièrement ardu dans l'examen du caractère accidentel de lésions dentaires survenues lors d'un acte de mastication. Ces lésions ont donné lieu à nombre de litiges, raison pour laquelle le présent bulletin leur est consacré.

Dans le cas d'accident de mastication, se pose toujours la question de savoir si l'on peut ou non s'attendre à la présence de l'objet du délit dans la nourriture consommée. Suivant les cas, le critère de caractère extraordinaire - et donc la notion d'accident - est rempli ou ne l'est pas.

Selon notre Haute Cour « *le bris d'une dent lors d'une mastication normale est réputé accidentel lorsqu'il s'est produit au contact d'un élément dur extérieur à l'aliment consommé, de nature à causer la lésion incriminée. La dent ne doit pas nécessairement être parfaitement saine, il suffit qu'elle remplisse normalement sa fonction (...). Une lésion dentaire causée par un objet, qui normalement ne se trouve pas dans l'aliment consommé, est de nature accidentelle* ». Toutefois, en cas de fracture d'une dent considérablement affaiblie, par exemple en raison d'un traitement de racine ou d'importants plombages, l'élément extérieur en question sera relégué au second plan et on ne parlera plus de facteur de caractère extraordinaire. Partant, l'un des éléments constitutifs de l'accident fera défaut et il n'y aura pas d'accident au sens juridique du terme.

4. Casuistique

Il a été jugé que la présence d'une olive non dénoyautée dans une pizza contenant des olives dénoyautées n'est pas extraordinaire (4). Pas plus que celle d'une cerise non dénoyautée dans une tarte aux cerises de confection personnelle (5).

Dans les deux cas, l'assurance a refusé de prendre en charge le dommage du bris de la dent et le Tribunal fédéral des assurances (actuellement Tribunal fédéral) lui a donné raison, en stipulant que « *ce sont les effets*

En cas de doute sur la nature du dommage dentaire que vous subissez, renseignez-vous. Le Tribunal fédéral des assurances n'a-t-il pas dit que « *Savoir si le facteur extérieur doit être considéré comme extraordinaire est une question à laquelle il faut répondre de cas en cas en ne considérant que les éléments objectifs* » ?

sur le corps humain de la mastication sur l'élément dur qui sont de caractère extraordinaire, mais non l'élément dur proprement dit ».

Par contre, ledit tribunal a admis que le fait de se briser une dent sur un caillou en consommant une préparation de riz constituait un accident (6). De même qu'un éclat d'os dans un schüblig (7).

Il a précisé que « *le facteur extérieur est considéré comme extraordinaire lorsqu'il excède le cadre des événements et des situations que l'on peut objectivement qualifier de quotidiens ou d'habituels, autrement dit des incidents et péripéties de la vie courante* ».

Le fardeau de la preuve : il se peut qu'un assuré n'obtienne pas gain de cause par manque de preuve. Par exemple, il ne retrouve pas l'objet du délit et n'arrive donc pas à démontrer que le dommage est dû à un événement extérieur extraordinaire.

En droit des assurances sociales, le doute ne profite pas à l'assuré : une simple présomption que le dommage dentaire est dû au fait d'avoir mordu sur un corps étranger dur ne suffit pas à admettre l'existence d'un facteur extérieur extraordinaire. Il faut établir les faits à un degré de vraisemblance prépondérante et le fardeau de la preuve appartient à l'assuré.

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

(1) art. 13 al 1 OLAA

(2) art. 13 al 3 OLAA et 8 LAMal

(3) art. 8 LAMal

(4) U 454/04

(5) ATF 112 V 201

(6) RAMA 1999 477

(7) RAMA 1992 83

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3

Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :

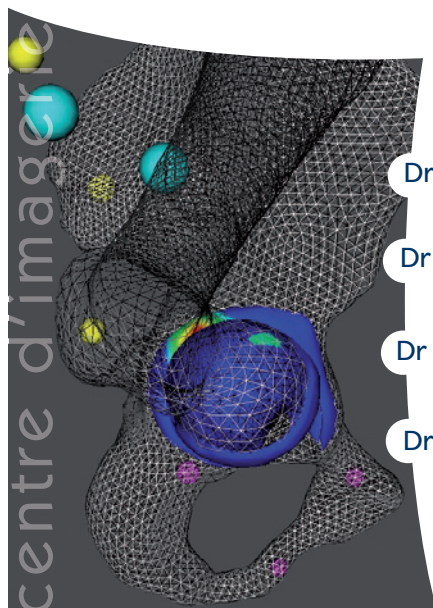
réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.

permanence téléphonique le vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – Tél. 022/310.20.55

Nouvelles de Suisse

- Bravo et MERCI aux **66% de OUI** à la votation générale de la FMH: maintenant place au référendum et à la votation populaire. Nous devons convaincre: payer plus pour garder son médecin est inacceptable!
- **Tribunal fédéral**: les médecins des villes de Zurich et de Winterthur pourront vendre des médicaments. La pharmacie gagne du terrain, en Suisse alémanique. C'est là une piste pour aider les médecins de famille romands.
- Le **secret médical** qui tombe avec l'introduction des **DRG**: à quand une prise de conscience collective que nous défendons le droit de chaque patient à être le seul décideur pour sa santé et que la protection des données et de la sphère privée est un droit? **Un espoir: le député Guillaume Barazzone**, par ailleurs candidat au Conseil national, est à l'origine d'une résolution que le PDC a déposée le 4 octobre au Grand Conseil afin de garantir le secret médical: si elle est adoptée, le Grand Conseil genevois demandera aux Chambres fédérales d'instituer un organisme indépendant qui contrôlerait les factures (dans le cadre des DRG), en lieu et place de la transmission des données des patients aux assureurs.
- La **clause du besoin** qui tombe fin 2011: quid des cantons frontaliers et de la qualité de la formation? Vite une table ronde et un projet cantonal de régulation faute de quoi la facture globale et les primes augmenteront, alors que la valeur du point et la qualité chuteront. N'oublions pas que Genève est un bon élève en termes de stabilisation des coûts et que la formation de nos internes est exigeante.

Michel Matter



Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur


rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

Connaissez-vous l'AngloSwiss Medical Society ? Elle a été fondée par deux femmes médecins britanniques vivant dans le bassin lémanique, les docteurs Michelle Wright, présidente, et Penny Fraser, qui ont approché l'AMG dans le but de la faire connaître des médecins genevois. Nul doute que l'échange d'informations nous soit mutuellement bénéfique : vous pouvez surfer sur son site Internet à l'adresse indiquée ci-dessous et plus si entente... Voici cette société, telle qu'elle se présente in English, of course ! (réd)



WELCOME

We would like to introduce you to the AngloSwiss Medical Society. We are an international support network for Anglophone medical professionals who are living in, working in, or have other links with Switzerland. Our aims are to foster a cultural understanding of medical care in Switzerland and to facilitate our integration into the Swiss healthcare system. Our meetings will also serve as an aid to continuing our professional development.

WHO ARE WE?

We have trained in a variety of countries (including Switzerland) and are now living and (some of us) working in Switzerland. Currently based in Geneva and Vaud cantons, our aim is to expand our network within Switzerland and we are happy to welcome new members to the society. The society was originally founded by a group of doctors but we now also welcome nurses as members.

WHAT NEXT?

Our meetings are held on the third Wednesday of every month, at 8pm, in the Auditoire des Polycliniques, Hôpitaux Universitaires de Genève.

Visit our website for further directions. All these details, and more, are posted on www.angloswissmedical.com.

If you would like to become a member, please email the Membership Secretary on ASMSLorraine@gmail.com to receive further details and application form. There is a membership fee of 20CHF for qualified doctors and nurses. Membership is free for medical students.

UPCOMING MEETINGS

Wednesday 19th October 2012 8pm
Educational Meeting:

Addiction Medicine: Some Basic Concepts To Keep In Mind.

Dr Vasileios Vareltzis
Medecin de Famille FMH
Addictologue SSAM
AFC Medecine Psychosomatique, ASMPP
Psychdramatist, PDH

Wednesday 16th November 8pm
Open Forum and Networking Meeting

Wednesday 7th December 8pm
Christmas Dinner and Social Meeting
Venue to be decided

COME ALONG TO MEET US. WE LOOK FORWARD TO WELCOMING YOU



RADIOLOGUES FMH **CARDIOLOGUE FMH**
 • Dsse Stéphanie Besse • Dsse Monica Deac
 • Dsse Barbara Stryjenski
 • Dr Alex Troxler

IRM 1.5 Tesla
 CT 64 barrettes
 Radiologie conventionnelle et dentaire
 numérisée
 Échographie Doppler
 Mammographie digitalisée
 Imagerie cardiovasculaire non invasive
 Ostéodensitométrie
 Archivage numérique
 Traitement radiologique de la douleur

DU LUNDI AU VENDREDI 8-18h
RDV : 022 347 25 47

1 route de Florissant 1206 GENEVE
 • Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70
 • Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch

1005758



CLINIQUE GENEVOISE
 DE MONTANA

Pour votre santé, prenez de l'altitude

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Clinique genevoise de Montana
 Impasse Clairmont 2
 3963 Crans-Montana

1005496

L'équilibre avant tout

Orthèses | Prothèses | Ortholaser CFAO | Chaussures orthopédiques | Compression | Fauteuils roulants

**20
 ANS**



**Daniel Robert
 ORTHOPÉDIE SA**

Orthopédie et solutions de réadaptation

NYON Route de Divonne 46 - T. 022 365 52 60 | GENÈVE Liotard 5bis - T. 022 340 45 45 | www.orthopedie-robert.ch

1005629

Coups de scalpel

- **A la TSR**, qui a déprogrammé une émission de Temps Présent sur le lobby des assureurs à Berne sous le prétexte des élections fédérales. La TSR est une chaîne publique, payée par la redevance. Les citoyens-électeurs-payeurs et assurés apprécieront la censure et l'absence de liberté d'informer.
- **A notre ministre de la Santé, M. Burkhalter**, encore lui, qui annonce que les jeunes coûtent trop cher aux assureurs. Après la myopie sociale dans le non-remboursement des lunettes d'enfants, le voici qui a un trouble générationnel. Vivement le changement de département !
- **A Comparis.ch et Bonus.ch**, qui sont de mèche avec les assureurs. Bienvenue dans un monde de désinformations où les connivences sont la règle! Et l'OFSP dans tout cela...
- **A Sanitas**, qui prône le deuxième avis médical par un spécialiste, gratuit et rapide. Quel collègue peut-il entrer dans un tel engagement?! C'est non!

Michel Matter

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Virginie AESCHBACH BOLZANI
Centre d'urgences pédiatriques
Clinique des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Née en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade en pédiatrie, 2010

Après avoir suivi ses études à Genève obtenu son diplôme de médecin en 2002 et son doctorat en 2003, elle a suivi une formation aux HUG, puis à l'Hôpital de la Tour. Actuellement spécialiste en pédiatrie, elle exerce au Centre d'urgences pédiatriques de la Clinique des Grangettes depuis octobre 2009.

Dr Astrid ALLEGRE
Avenue Théodore-Weber 5
1208 Genève
Née en 1974, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2010

Elle a effectué ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2001. Elle a suivi sa formation en psychiatrie et psychothérapie aux HUG, où elle a travaillé comme cheffe de clinique. Elle s'est spécialisée en psychothérapie psychanalytique, intéressée en particulier par les troubles de la personnalité. Elle a complété sa formation aux USA en thérapie comportementale dialectique. Avant de s'installer, elle a travaillé comme médecin adjoint à la Clinique de la Métairie.

**Toute la gamme des tables Genin®
à des prix jamais vus...**

uniquement sur www.cadumed.ch

GENIN

CaduMed
Par un médecin
Pour les médecins

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info@cadumed.ch

1005913

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr José-Angel CAMPOS
Avenue de Champel 6
1206 Genève
Né en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 2011

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 2001 à Genève, il s'est spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique de l'appareil locomoteur principalement à Genève, sa formation de base ayant eu lieu dans les hôpitaux de Nyon et de Martigny. Il a réussi l'examen pour l'obtention du certificat de formation complémentaire en médecine du sport en 2008. Il est actuellement consultant aux HUG et va reprendre le cabinet du Dr Jean-Maurice Seigne.

Dr Yves CHOLLET
Né en 1973, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en urologie, 2007

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2001, il a suivi une formation de chirurgie générale à Martigny, puis à Genève avant d'entamer sa formation en urologie au CHUV dans le service du Prof. Leisinger, puis dans celui du Prof. Jichlinski, où il devient chef de clinique en 2008. Après avoir achevé en 2011 une formation approfondie en urologie opératoire, il prévoit de s'installer courant 2012.

Dr Dino CONSTANTINIDIS
Chemin Petit-Bel-Air 1
1225 Chêne-Bourg
Né en 1968, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1999
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2010

Né à Genève, il y suit toutes ses études et obtient son diplôme de médecin en 1999. Il effectue sa formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie à Genève avec l'orientation psychodynamique et psychanalytique. Parallèlement, il effectue la formation de thérapie cognitivo-comportementale du trouble de personnalité état-limite. Après avoir travaillé comme chef de clinique aux HUG, il est actuellement installé dans le cabinet de groupe Compsyka.

Dr Marie-Luce FEUILLADE
Quai des Cordeliers 3
F - 74000 Annecy
Née en 1966, nationalité française
Diplôme de médecine en 1997 (France), reconnu en 2004
Titre postgrade en dermatologie et vénéréologie, 1997 (France), reconnu en 2004

Dermatologue formée à Grenoble, installée depuis 11 ans à Annecy, elle souhaite diversifier son activité en venant travailler à Genève dans la Clinique du Dr Salomon (quai du Seujet 30).

Dr Marc GIRARDIN
HUG – Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14
Né en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en gastroentérologie, 2011

Après avoir obtenu son diplôme de médecine à Genève en 2001, il a travaillé à l'hôpital de Morges, puis aux HUG en médecine interne. Il a ensuite fait deux ans de recherche clinique en maladies inflammatoires intestinales à Montréal avant de faire sa formation de gastroentérologie aux HUG où il exerce actuellement.

Dr Jolanta KOZLOWSKA
Centre Médical Universitaire– Service de pathologie clinique
Rue Michel-Servet 1
1211 Genève 14
Née en 1983, nationalité polonaise
Diplôme de médecin en 2008 (Pologne), reconnu en 2009

Après avoir suivi ses études à Cracovie (Pologne) et obtenu son diplôme de médecin en 2008, elle a commencé sa formation à l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) à Sion. Actuellement, elle poursuit sa formation en pathologie aux HUG.

Dr Nouchine KRAMER
Boulevard de la Cluse 30
1205 Genève
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2000
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 2007

Après avoir fini ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, elle est partie à Fribourg pendant trois ans pour sa formation, puis elle est retournée aux HUG. Actuellement spécialiste en gynécologie-obstétrique elle travaille aux HUG.

Dr Roderick MATTHEWS
Centre médical du Lignon
Place du Lignon 2
1219 Le Lignon
Né en 1956, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1982
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 1993

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme en 1982, il a travaillé en psychiatrie adulte pendant 3 ans et 8 ans à l'Office médico-pédagogique à la Consultation pour adolescents, où il était chef d'équipe, puis à la Consultation pour enfants. Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, il a travaillé 16 ans en consultations privées en Valais et travaille depuis 2006 à Genève et depuis 2011 au Centre médical du Lignon. Il est également au bénéfice d'une large expérience des expertises pénales, AI, militaires, de crédibilité en matière d'allégations d'abus sexuels et d'une expérience du milieu psychiatrique carcéral.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Poyo Paul MBAYO
 Permanence de Plainpalais
 Né en 1958, nationalité italienne
 Diplôme de médecin en 1987 (Italie), reconnu en 2003
 Titre postgrade en urologie, 2003 (Italie), reconnu en 2003

Après avoir suivi ses études à Rome (Italie) à l'Université catholique du Sacré-Cœur et obtenu son diplôme de médecin en 1987, il complète sa formation à l'école de spécialisation en urologie de la même université, d'où il sortira spécialiste en urologie et chirurgie urologique en 1992. Durant et après sa formation en urologie, il a effectué plusieurs stages de formation en Suisse. Actuellement, il est installé à Genève depuis 2004.

Dr Valentina OTAL-PRADAS
 Rue du 31-Décembre 8
 1207 Genève
 Née en 1958, nationalité espagnole
 Diplôme de médecin en 1982 (Espagne), reconnu en 2004
 Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Après avoir suivi ses études à Saragosse (Espagne) et obtenu son diplôme de médecin en 1982, elle a développé pendant 6 ans une activité créatrice dans le domaine de la mode, du design et de la photographie. En 1989, elle reprend la pratique médicale comme médecin généraliste de santé publique et elle obtient en 1994 le titre européen de médecin de santé publique. Elle est venue en Suisse en 1995 pour développer une spécialisation en psychiatrie et psychothérapie. Elle s'est installée en ville de Genève depuis mars 2011 à titre indépendant.

Dr Sylvain RICHARD
 Rue de Carouge 28
 1205 Genève
 Né en 1956, nationalité française
 Diplôme de médecin en 1984 (France), reconnu en 2003
 Titre postgrade en oto-rhino-laryngologie, 1985 (France), reconnu en 2003

Après ses études de médecine à Grenoble, puis son internat en ORL de 1981 à 1984, il s'installe en 1985 en cabinet libéral à Ferney-Voltaire et obtient en France la qualification en chirurgie cer-

vico-faciale en 1996. Il ouvrira une consultation annexe d'ici la fin de l'année.

Dr Fabienne TAUGWALDER
 Rue de la Muse 3
 1205 Genève
 Née en 1973, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1999
 Titre postgrade de médecin praticien, 2006

Après avoir suivi ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 1999, formation de médecin praticien à St-Loup et Aigle. Formation complémentaire en acupuncture et installation en ville de Genève au printemps 2011.

Dr Jan VAN AAKEN
 HUG – Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
 1211 Genève 14
 Né en 1970, nationalité allemande
 Diplôme de médecin en 2001 (Allemagne), reconnu en 2005
 Titres postgrades en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 2006, et en chirurgie de la main, 2010

Après avoir suivi ses études à Dublin et Tübingen, il a effectué sa spécialisation à Fribourg (Suisse), Bellinzona et aux HUG en orthopédie et chirurgie de la main. Il exerce actuellement aux HUG comme chef de clinique et souhaite s'installer en ville de Genève.

Dr Raquel VILARINO
 Centre médical universitaire – Service de pathologie clinique
 Rue Michel-Servet 1
 1211 Genève 14
 Née en 1982, nationalités suisse et espagnole
 Diplôme de médecin en 2009





Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2009, elle poursuit actuellement sa deuxième année en pathologie clinique.

Genève-médecins
 24/24 
 à domicile 022-754 54 54

à domicile 24h/24 et 365 jours par an :

- Urgences, médecine générale, pédiatrie.
- Domicile, EMS, voie publique.
- En collaboration avec le réseau de soins.
- Conseils téléphoniques.
- Sutures, ECG, sondages urinaires.

Des médecins genevois, au service des professionnels de la santé et de leurs patients.

36 av. du Cardinal-Mernillo  1227 Carouge  tél 022 754 54 54  fax 022 734 25 91  www.gemed.ch

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Alain VONLAUFEN
 HUG – Service de gastroentérologie
 Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
 1211 Genève 14
 Né en 1972, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1999
 Titre postgrade en gastroentérologie, 2005

Après avoir étudié la médecine à l'Université de Genève où il obtient le diplôme fédéral et le doctorat, il effectue sa formation postgrade à Fribourg, Lausanne, Genève et Sydney (Australie). Spécialiste en gastroentérologie et titulaire d'un PhD (UNSW, Sydney), il occupe actuellement le poste de chef de clinique scientifique aux HUG.

Mutations

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG ; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle ; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteur Yves GAUDIN, dès le 1er janvier 2012.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Catherine BOURRIT et Constant LAVERRIERE dès le 1er janvier 2012.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Dr Séverine CESALLI, au 31 décembre 2011.

Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Docteur Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin-conseil de l'*AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie+Hygiene AG*.

boss insurance services
 NOUVELLE RAISON SOCIALE

*Votre conseiller en assurances
 indépendant depuis plus de 25 ans*

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Contrats cadres d'assurance de protection juridique et perte de gain
- Ouverture/Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification de retraite

Siège principal
 Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville
 Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88
 www.boss-insurance.ch – info@boss-insurance.ch

Représentation
 Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève
 Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

1005506

**Vous avez besoin de cartes
 de donneurs pour votre
 salle d'attente?**

**Commandez-les au numéro de téléphone
 gratuit 0800 570 234!**

info@swisstransplant.org

www.swisstransplant.org



Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Prof. Eric ENGEL survenu le 9 septembre 2011, et du Dr Charles ROLLIER, survenu le 29 septembre 2011.

Changements d'adresses

Le Dr Benoît FAVRE,

Spécialiste en médecine interne, ne consulte plus à l'avenue du Lignon 41, mais au Centre médical du Lignon, place du Lignon 2, 1219 Le Lignon.

Téléphone (nouveau) 022 796 25 25

Fax (nouveau) 022 979 22 33

Ouvertures de cabinets

Rectificatif:

Le Dr Marieke FREI, spécialiste en dermatologie et vénéréologie a ouvert son cabinet au :

Groupe médical d'Onex

Route de Loëx 3, 1213 Onex

Tél. 022 879 50 08

Fax 022 879 50 54

(et non pas à Meyrin comme indiqué par erreur en page 17 de La Lettre de l'AMG du mois de septembre 2011)

Dès le 1^{er} novembre 2011

Dr Philippe KONSTANTINIDIS

Spécialiste en chirurgie

Chemin Beau-Soleil 12, 1206 Genève

Tél. 022 347 04 14

Fax 022 347 28 53

Dr Pierre SCHULZ

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Boulevard de la Tour 46, 1205 Genève

Tél. 022 320 41 33

Fax 022 321 09 33

N'oubliez pas l'Assemblée générale!

L'Assemblée générale statutaire d'automne se tiendra le
lundi 21 novembre 2011,
dès 19 h 00.

La convocation vous parviendra en temps utile.

 **proximos**
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Nous avons déménagé dans des locaux tout neufs à Carouge!

Dans le même immeuble que la FSASD, la CSI et Genève Médecins, au cœur des soins à domicile genevois.

L'inauguration aura lieu le jeudi 24 novembre 2011 dès 18h30

et la partie officielle débutera à 19h30

Venez pour mieux nous connaître et visiter notre labo de préparations stériles et de cytostatiques. Inscrivez-vous sur notre site internet, lui aussi nouveau! Téléphone, fax et e-mails n'ont pas changé.

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Caourge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Local commercial à louer

Local commercial de 99 m² à louer dès le 01.03.2012. Grottes/Gare Cornavin (pôle d'échange TPG). 1^{er} étage sur rue piétonne, calme, lumineux, parfait état. Loyer: 2750 CHF/mois (33 000CHF/an).

Contacteur par téléphone: 022 734 18 28
par courriel: boris.radeff@sunrise.ch

A sous-louer beau bureau rive gauche

Psychiatre cherche à sous-louer son bureau quatre demi-journées par semaine.

Contacteur par courriel: japr@gmx.ch

Sous location bureau Carouge

Grand bureau meublé à sous louer de 40-60% (mardi-mercredi-vendredi) dans cabinet médical spécialisé en médecine interne, troubles du comportement alimentaire, idéal pour psychiatre. Prix à discuter.

Contacteur par téléphone: Solange Muller, 022 700 07 68

Cabinet médical à louer

Local commercial à Champel – Florissant, surface 100 m², place de parking privée au sous-sol.

Contacteur par téléphone: 076 546 45 79

A sous-louer

Cabinet médical bien situé (proximité Cornavin) pour médecin, psychiatre, psychologue, logopédiste, sophrologue, physiothérapeute, etc. Disponible 1-2 jours par semaine, selon entente.

Contacteur par téléphone: 077 410 00 81

URGENT: cherche assistante médicale

Cabinet de médecine interne générale, rive droite, cherche assistante médicale diplômée 80-90%, évt. secrétaire médicale. Anglais nécessaire. Responsabilités: accueil, gestion agenda électronique, secrétariat (logiciel MEDIWAY), prises de sang, injections, ECG

Contacteur par téléphone: 022 733 98 84

Cherche assistante médicale à 80 %

Cabinet de médecine interne et nutrition spécialisé dans la prise en charge des patients obèses, diabétiques et médecine générale à Carouge, cherche assistante médicale à 80% pour un remplacement maternité de 8 mois à partir de janvier 2012.

Souriante, très dynamique, indépendante et organisée, sachant gérer plusieurs tâches à la fois, vous serez responsable du secrétariat, des prises de sang, injections, soins esthétiques et autres avec la possibilité de se développer dans une prise en charge nutritionnelle. Possibilité de louer un parking couvert. Dossier complet avec photo à envoyer uniquement par courriel à l'adresse suivante: vanmeir@bluewin.ch

Installation commune de pédopsychiatres ou psychiatres

Je suis pédopsychiatre et cherche un-e pédopsychiatre ou psychiatre avec qui m'installer en début 2012. Le lieu reste à préciser en fonction de l'offre et d'un projet commun, en rive gauche.

Contacteur par courriel: cecileryser@bluewin.ch
par téléphone: 079 318 81 22

Les relations: un problème?

Psychiatre, thérapeute de famille, propose aux collègues somaticiens une supervision en petits groupes. Lieu et fréquence à discuter.

Contacteur par téléphone: 022 344 44 76
par courriel: jcaillat@bluewin.ch



startpeople Médical
Your Job Partner

numéro gratuit
0800 99 22 99

| Soins à domicile | Placement fixe et temporaire | 24h/24 | 7j/7 |



**DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE**

021 321 82 82
medical@startpeople.ch

www.startpeople.ch

startpeople | horlogerie | office | technique | industrie | bâtiment |

1005574

A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférence sur notre site www.amge.ch rubrique « On nous prie d'annoncer ».

Vendredi 4 et samedi 5 novembre 2011

10^e congrès de l'Académie suisse de médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP) Les voix du désir au cours de la vie

Crédits de formation pour l'ASMPP et la SSMG : vendredi 5 crédits, samedi 8 crédits
pour la SSMI, la SSGO et la SSPP : en cours d'accréditation

Renseignements : secrétariat de l'ARFMPP, rue Calvin 7, 1204 Genève, fax 022 810 34 36, gurny.m@span.ch

Lieu : Crêt-Bérard, Puidoux-Chevbres

Vendredi 4 novembre 2011, à 12 h 15

Le système circadien des mammifères : des gènes à la physiologie

Conférence Alex-F. Muller de Physiopathologie clinique 2011

Orateur : Professeur Ueli Schibler, Université de Genève

Organisation : Professeur René Rizzoli

Renseignements : Monique Battistella, 022 382 99 60, Monique.Battistella@unige.ch

Lieu : HUG, auditoire des policliniques, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Judi 10 novembre 2011, de 10 h 00 à 17 h 00

Première Journée nationale de réadaptation oncologique

Programme détaillé, informations et inscriptions :

<http://www.oncoreha.ch/news/veranstaltungen/11/Kongress/indexfr.html>

Crédits de formation : demandes en cours auprès de la SSMI et Sociétés de spécialistes

Personne de contact : Dr Nathalie Steiner Collet, présidente du comité scientifique, boulevard James-Fazy 10, 1201 Genève, tél : 079 691 53 19, fax : 022 731 48 51 (après 10h), email : nathsteiner@hin.ch

Lieu : Université de Fribourg, Aula Magna

Judi 10 et mercredi 16 novembre 2011, à 19 h 00

CINEPSY XX – un fléau actuel : l'héroïne

Soirée réservée aux psychiatres : jeudi 10 novembre

Soirée réservée aux médecins de 1^{er} recours : mercredi 16 novembre

Présentation de : « Moi, Christiane F., 13 ans, droguée, prostituée... »

Discussion autour du film, puis de la situation de l'héroïne à Genève

Formation continue : 1,5 crédits SSPP et 1,5 crédits SSMI / SSMG

Lieu : Centre universitaire protestant, avenue du Mail 2, 7^e étage, 1205 Genève

A vos agendas! (suite)

Judi 17 novembre 2011, de 9 h 15 à 16 h 00

25^e Journée scientifique de la Ligue pulmonaire genevoise
«Poumon, alerte aux envahisseurs!»

Programme sur www.lpge.ch

Inscription indispensable, par email à info@lpge.ch, avant le 7 novembre 2011.

Lieu: Centre de conférences de Varembe (CCV), rue de Varembe 9-11, 1202 Genève

Judi 17 novembre 2011, de 12 h 30 à 13 h 30

La vulnérabilité: une contribution éthique à la prise en charge du patient en soins palliatifs

Séance de formation animée par le Dr Monica Escher-Imhof, médecin-adjoint, équipe mobile douleur et soins palliatifs, Service de pharmacologie et toxicologie cliniques HUG

La séance est créditée de 1 unité de formation.

Lieu: AMG, salle de réunion, rue Goetz-Monin 15, 1205 Genève.

Judi 17 novembre 2011, de 9 h 00 à 17 h 00

Urgence Bébé:

Besoins du bébé, famille en souffrance, quelle intervention ?

Organisée conjointement par les HUG et le réseau des professionnels concernés par la petite enfance dans le canton de Genève, en particulier l'Office de la jeunesse et la Fondation officielle de la jeunesse, cette journée s'adresse à l'ensemble des professionnel-le-s travaillant avec des bébés et des familles à haut risque psychosocial. Elle est gratuite et a pour objectif de favoriser la réflexion entre professionnels.

Date limite d'inscription: 30 octobre 2011

Renseignements: madeleine.mirabaud@hcuge.ch et ana.almeida@hcuge.ch

Lieu: HUG, auditorio Marcel Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14

Vendredi 18 samedi 19 et samedi 26 novembre 2011

Formation: travail sur soi en thérapie familiale systémique
Etude de son propre génogramme

Formation destinée aux médecins voulant faire un travail sur eux-mêmes, travail utile pour s'occuper de couples et de familles.

Formation reconnue par l'ASMPP pour 28 heures de crédit.

Renseignements et inscriptions: Dr B. Gallay, rue du 31-Décembre 69, 1207 Genève, bgallay@geneva-link.ch, www.institutdelafamillegeneve.org

Samedi 26 novembre 2011, de 8 h 30 à 13 h 30

23^e Entretiens de Beaulieu

Médecine Anti-âge: mal ou nécessaire?

Renseignements: Société coopérative médicale de Beaulieu, chemin Beau-Soleil 20, 1206 Genève, tél. 022 839 58 58, fax 022 839 58 59 ou info-smb@beaulieu.ch

Formation continue: 5 crédits AMG

Lieu: Mandarin Oriental Hôtel du Rhône, quai Turretini 1, 1201 Genève

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél.: 022 320 84 20

Fax: 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution:
24 novembre 2011

Délai rédactionnel:
7 novembre 2011